

Le tri sélectif devient plus simple !

Dès aujourd'hui, tous les emballages et tous les papiers peuvent être mis dans le sac, le bac ou le conteneur de tri.

Finis les doutes ! Pots – boîtes – sacs - sachets - barquettes en plastique : tous ces déchets peuvent désormais être triés ! Vous pouvez ainsi les jeter avec les bouteilles, bidons et flacons... Ils seront acheminés vers le centre de tri.

Autre nouveauté, les opercules métalliques et les capsules (non vidées) pour les machines à thé et à café sont également acceptées !

Comme les autres emballages et papiers, les nouveaux plastiques et métaux sont vendus à des filières industrielles de valorisation. Ils bénéficient également de soutiens financiers versés par Éco-Emballages. Cela permet de maîtriser les coûts pour les collectivités.

Encore plus d'emballages au centre de tri

Ce changement intervient pour tous les habitants des 162 communes du périmètre du Smédar, dont la vôtre. Jusqu'alors, seulement 25 % des emballages en plastique étaient triés pour être recyclés. L'extension des consignes de tri doit permettre de doubler ce pourcentage.

Le projet a pu se concrétiser grâce aux travaux de modernisation du procédé réalisés au centre de tri du Smédar. Avec une capacité de traitement qui atteint 35 000 tonnes par an, celui-ci est désormais l'un des plus importants de France, sur les 200 que comptabilise le territoire national.

Attention, l'extension des consignes de tri ne concerne que les emballages des produits de consommation et uniquement ces derniers. Les jouets, bâches, piscines gonflables, seaux, tuyaux, emballages ayant contenu des produits dangereux doivent être apportés à la déchetterie ou jetés avec les ordures ménagères non recyclables selon la nature du déchet.